

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS
ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE
DU CANAL DE CARPENTRAS



Extrait du Registre des Délibérations

DATE DE CONVOCATION : 01/07/2024

DATE DU CONSEIL SYNDICAL : 11/07/2024

N° DELIBERATION : 2024-33

OBJET : Remboursement dépenses engagées par Madame Sandrine PIGNARD

	Nbre de membres en exercice	22
	Nbre de membres présents ou représentés	16
	Nbre de suffrages exprimés	16
VOTE	Pour	16
	Contre	
	Absentions	

Présents : M. André Bernard (Président), Frédéric Maillet (Vice-Président), Marie Hélène Argence, Michel Gontier, Jean Marc Long, Frédéric Frizet, André Roux, Daniel Leydier, Franck Rey, Sébastien Claudel, Olivier Jacquet (syndics).

Syndics titulaires ayant donné procuration :

M. Jérôme Rouch à M. Frédéric Maillet
M. Michel Bres à M. André Bernard
M. Rémy Salignon à M. André Roux
M. Brigitte Tramier à M. André Bernard
M. Thierry Usseglio à M. Frédéric Maillet

Absents excusés : M. Luc Bartolo, Michel Recordier, Clément Lauzier, Guillaume Vandersteen, Stéphane Point, Guillaume Gréter (syndics).

Le Président expose que pour les besoins des services de l'ASA, Madame Sandrine Pignard, Directrice, a fait l'avance financière suivante :

- Règlement de neuf repas à l'issue de la visite du directeur d'académie PACA pour un montant de 192.50 €

Un tableau récapitulant cette dépense ainsi qu'une facture sont joints à la présente délibération

Après avoir pris connaissance de cette facture, le Président demande qu'elle lui soit remboursée dans sa totalité.

Le conseil syndical
Après en avoir délibéré

- Approuve le remboursement de la facture présentée par Mme Sandrine Pignard (Directrice) pour un montant total de 192.50 €.
- Donne tous pouvoirs à son Président pour effectuer ce remboursement

Pour copie conforme
Le Président du Syndicat

ASSOCIATION SYNDICALE
DU CANAL DE CARPENTRAS
Le Président



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

Récapitulatif des dépenses engagées par Mme Sandrine PIGNARD				
DATE	FOURNISSEURS	PERSONNES PRÉSENTES	TYPE DE FRAIS	MONTANT TTC
17/06/2024	Vito Pui Prima -Pernes les Fontaines	Directeur d'académie et son équipe de direction Le Président du Canal La Directrice du Canal L'Adjointe de Direction du Canal	Restauration	192,50 €

VITO PIU DI PRIMA
 25 ALLEE DU LUBERON
 84210 PERNES LES FONTAINES FRANCE
 SIRET:4895827000022 NAF:5610A 104:FR11489582700

TABLE 100
 g COUVERT ABDEL

Référence Document N° : 869471
 Du 17/06/2024 14:09:28

JUSTIFICATIF 192.50

	HT	TVA	TTC
C TVA 10.00	175.00	17.50	192.50
	175.00	17.50	

JUSTIFICATIF NON VALABLE POUR ENCAISSEMENT
 To:035 Doc:869472 B0002 QRDJ SPIN.MANF01.20
 LUNDI 17-06-2024 14:09:32
 Clé 21-Serv:1 Caisse 1 Num:0017915/002

PRIX NETS SERVICE COMPRIS